

CONTRIBUTION 1^{ER} JUIN 2020

SÉGUR DE LA SANTÉ

“ L'ipa est un vecteur favorisant le décroisement. ”

Notre expérience professionnelle actuelle nous permet d'affirmer que le patient a une relation privilégiée avec son médecin qu'il souhaite maintenir. Il attend un temps d'écoute et d'aide à la compréhension de sa pathologie et aux problèmes que cela entraîne dans son quotidien. Il a conscience du peu de disponibilité de son médecin. **Il est prêt à accepter un nouveau professionnel qui pourrait répondre à ce besoin.** Besoin pour lequel une IDE socle ne peut répondre par manque de disponibilité et de compétences spécifiques. Le patient a des difficultés à s'orienter dans le système de santé, et vit comme une dichotomie le monde hospitalier et la ville. L'ipa est un vecteur favorisant le décroisement. **Développer un exercice mixte hôpital/ville de l'IPA dans le but d'améliorer la collaboration avec tous les acteurs et le lien entre les 2 entités doit être pensé dans sa globalité financière et organisationnelle.**

FORMATION

- **Uniformiser la formation IPA** sur tout le territoire en regard des décrets (présentiel, formation temps plein, temps de stage) et demander un état des lieux au ministère de l'enseignement supérieur.
- Intégrer les IPA dans le **cursus universitaire** : enseignant chercheur, maître de conférences...

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- **Suppression** de la dénomination "paramédicale" et "auxiliaire médical".
- Intégration d'une **parité médecins/infirmiers** dans les différentes instances.
- Favoriser la **représentativité** et la **profession des IPA** dans les instances.

STATUT

- Mener une réflexion RH versus statuts pour donner de la souplesse entre l'hôpital et l'université. afin de permettre à l'IPA de mener des **travaux de recherche, d'enseignement...**
- **Accès direct du patient vers l'IPA** en abrogeant le protocole d'organisation. Laisser la possibilité au patient ou à l'IPA d'initier le suivi et d'intégrer le médecin du patient.
- Valoriser **d'autres modes d'entrées de patientèle** pour l'IPA. Les patients devraient pouvoir aller consulter une IPA par choix, tous les professionnels de santé devraient pouvoir orienter vers une IPA sans passer par la case médecin.
- Accélérer l'obtention d'un **numéro de prescripteur clair** pour les IPA en effet au niveau de la CPAM pas de numéro spécifique donc numéro IDE + numéro d'ordre.
- Un statut permettant d'exercer les **missions spécifiques** notamment le suivi d'une partie de parcours de soins en lieu et place du médecin.

FICHE DE POSTE

- Répartition et reconnaissance du **temps de travail dédié à des missions transversales** autres que des activités cliniques. Profil de poste avec missions transverses (enseignement, qualité parcours, recherche ou autre) en lien avec la pratique avancée.

SALAIRES DE RECONNAISSANCE DE LA RESPONSABILITÉ (HOSPITALIER, PRIVÉ ET LIBÉRAL)

- Reconnaissance cotée et financière des **autres consultations** au-delà de celles prévues par l'avenant 7.
- Valorisation financière pour des **missions utiles** comme les "transversales".

CONSULTATION

- Créer un véritable **partenariat ville-hôpital** en favorisant les échanges IPA - Médecines libérale et spécialisée (réunions, logiciel de transmissions, analyse de situations cliniques).
- Favoriser la **tarification au parcours** pour que la consultation IPA soit reconnue.
- Permettre aux IPA d'être **référents des parcours de soins** d'une structure médico-sociale (EHPAD, MAS...).

Demandes spécifiques : bons transports, suivi/PM vaccinations, PM et renouvellement séances kinés et autres acteurs susceptibles d'accompagner le parcours de soins du patient, PM et suivi PEC douleur, orientation entre IPA de différentes mentions, possibilité de prescrire des compléments alimentaires, ponction pleurale, ponction lombaire...

Tout cela nécessite de reprendre les décrets et arrêtés notamment sur les actes que l'IPA est habilité à faire, en abolissant la liste et en autorisant les actes du suivi tel que décrits dans les recommandations sans les nommer.

IPAmment vôtre,

| **Sophie Chrétien**, présidente

